

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du mercredi 11 octobre 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le mercredi 11 octobre 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 21 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20231001

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.

*Nombre de présents : 13
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 21
Nombre de votants : 21
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 21*

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

15 JUIN 2023

Grenoble INP - UGA
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :
Jeudi 15 juin 2023 à 13 heures 35,
sous la Présidence de Madame Isabelle GUILLAUME,
dans les locaux de Grenoble INP – UGA et en visioconférence,
46, avenue Félix Viallet – GRENOBLE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

MM. BOUJUT – DELANNOY – MARECHAL – NOEL

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Mme IONICA

MM. DANJEAN – MANCINI

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

MM. MIKAC – TERRIER

Étudiants (collège D)

Personnalités extérieures

M. GOUDET

Membre de droit – Président de l'Université Grenoble Alpes

M. LAKHNECH

Personnalités qualifiées désignées par le Conseil

Mmes BRUNEAUX – GUILLAUME

MM. MUNIER – ROUX-FOUILLET — SANTRAILLE

Autres membres de droit

MM. BENECH – FRASES – HEMART

Représentant de la rectrice d'Académie de Grenoble

Mme EYRAUD

Invités

Mmes CARON – CHEVALLET – CHIRAT – DELPECH – DESSAUX – GROS – MAURET - PERRIER
– RIU – TOMASINO-ZIN – VILCOT

MM. BALESTRA – GATTA – GUIOL — PARISSIS – PASTUREL - PIGNARD – PROTIN – QUEMA –
SCORDEL

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Mme GIRERD-POTIN

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

MM. PARRY - BLOCH

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Mme ZALKIND

Étudiants (collège D)

Mmes FABRE – WANG –

MM WADOUX – COLIRE - HEYBERGER

Personnalités extérieures

MM. LABRIET

**Personnalité qualifiée désignée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche
et de l'Innovation**

Mme BAYLE-GUILLEMAUD

Personnalités qualifiées désignées par le Conseil

MM. BORNECQUE – BRUNET - DEREYMEZ – PEROTIN – RUBALDO - SEVAIS

Invités

Mme BALDET

M. KIEFFER – MENDES – PINEAUX

SOMMAIRE

I.	Actualités & procès-verbal	6
	a. Approbation procès-verbal séance du 9 mars 2023 (<i>délibération</i>)	6
	b. Actualités Grenoble INP - UGA (<i>information</i>).....	6
II.	Stratégie et gouvernance.....	8
	a. Statuts de l'Université Grenoble Alpes et décrets (<i>délibérations</i>).....	8
	9	
	b. Institut d'ingénierie et de management : volet ressources humaines.....	12
	Transfert de personnels (<i>délibération</i>)	
	Prise en compte des garanties dans le cadre du changement d'employeur pour les agents de Grenoble IAE - INP, UGA et Polytech Grenoble - INP, UGA (<i>délibération</i>).....	12
	c. Rapport annuel de performance 2022 (RAP) (<i>délibération</i>)	15
	16	
	d. Débat d'orientation budgétaire 2024 (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération</i>).....	17
	18	
III.	Formation, recherche, valorisation	19
	a. Lancement de la T-En School (présenté en CEVU) (<i>délibération</i>)	19
	b. Ouverture du parcours de master Gestion des RH et Santé à Grenoble IAE – INP, UGA (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>).....	21
	c. Ouverture d'un DE Management des activités libérales en santé à Grenoble IAE - INP, UGA (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	22
	d. Passage du master MISTRE au statut master à frais spécifiques et changement de l'intitulé du parcours MISTRE porté par Grenoble INP – Esisar, UGA (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	23
	e. Calendrier pédagogique 2023-2024 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25
	f. Exonération des droits d'inscription (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25
	g. Evolution réglementaire et projection budgétaire de la CVEC 2023-2024 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25
	h. Règlement-cadre des études et des examens du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération</i> <i>simplifiée</i>).....	25
	i. Règlements des études complémentaires 2023-2024 (<i>présenté en CEVU et</i> <i>en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
	j. Règlements des cycles Licence, Licence professionnelle et Master (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25
	k. Mon Master : validation de la capacité offerte limitée (<i>présenté en CEVU et</i> <i>en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
	l. Ouverture du certificat de compétences IA et application au Département de Formation Professionnelle et annexe au règlement-cadre (<i>présenté en</i> <i>CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25

m.	Restructuration et modification du parcours de master Management de projet d'innovation, porté par Grenoble IAE – INP, UGA (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25
n.	Modification de l'intitulé du parcours Master of Science in Industrial and Applied Mathematics (MSIAM), porté par Grenoble INP – Ensimag, UGA (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	25
o.	Modification de l'intitulé du parcours de Grenoble INP – Pagora, UGA « Fonctions électroniques imprimées et intégrées durables » (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
p.	Création structure fédérative de recherche multi-tutelles ENIGMASS+ et fermeture du pôle Grenoble Cognition (<i>Présenté en CS et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	25
IV.	Affaires financières	26
a.	Compte financier 2022 (présenté en CP) (délibération).....	26
b.	Budget rectificatif N°1 (présenté en CP) (délibération)	29
c.	Création du centre de responsabilité budgétaire pour la Direction relations internationales (présenté en CP) (délibération simplifiée).....	31
d.	Marché d'achat et maintenance d'équipements réseaux informatiques (présenté en CP) (délibération simplifiée)	31
e.	Prise de participation au capital de la SAS SuperGrid Institute (présenté en CP) (délibération simplifiée)	31
f.	Remise gracieuse (présenté en CP) (délibération simplifiée).....	31
V.	Ressources humaines	31
a.	Motion des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur pour la reconnaissance de leur investissement (<i>délibération</i>)...31	31
b.	Recrutements ATER complémentaires (<i>délibération simplifiée</i>).....	33
c.	Nouveau dispositif de modulation des heures complémentaires (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	33
d.	Actualisation du règlement de gestion des contractuels (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>).....	34
e.	Régime indemnitaire pour les enseignants chercheurs (RIPEC) composante C3 - Nouvelles lignes de gestion (LDG) (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	36
f.	Prime d'Enseignement Supérieur (PES) pour les enseignants contractuels (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	36
g.	Nouveau référentiel tableau de fonctions (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	36
h.	Mise en œuvre des nouvelles grilles ingénieur de recherche pour les contractuels (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	36
VI.	Affaires réglementaires	36
a.	Règlement intérieur de Grenoble INP – Ense3, UGA – Mise à jour (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	36

b. Statuts du Service commun d'action social (SCAS) – Mise à jour (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	36
c. Subventions aux organisations syndicales (<i>présenté en CP</i>).....	36
VII. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (<i>présenté en CP</i>) (<i>pour information</i>)	36
VIII. Auront Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (<i>tour de table</i>).....	36

La séance est ouverte à 13 heures 35. Le quorum préconisé par le règlement intérieur était atteint lorsque le Conseil a procédé aux délibérations.

I. GUILLAUME

Bonjour à tous.

Nous commençons par la liste des pouvoirs :

- G. PARRY a donné pouvoir à S. MANCINI ;
- M. ZALKIND a donné pouvoir à Y. DELANNOY ;
- P. LABRIET a donné pouvoir à Y. LAKHNECH
- P. BAYLE-GUILLEMAUX a donné pouvoir à J. GOUDET ;
- J-I. BRUNET a donné pouvoir à N. ROUX-FOUILLET ;
- R. DEREYMEZ a donné pouvoir à G. SANTRAILLE ;
- L. GIRERD-POTIN a donné pouvoir à Y. MARECHAL ;
- L. PERROTIN a donné pouvoir à C. BRUNEAUX.

La délibération suivante est portée au vote :

« Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant le recrutement d'ATER complémentaires. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

I. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 9 mars 2023 (délibération)

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Actualités Grenoble INP - UGA (information)

Rappel du contexte

P. BENECH

L'actualité essentielle dont nous allons parler concerne le rapport du HCERES. Ce Conseil d'administration est essentiellement centré sur le vote de la sortie d'expérimentation, sous forme de vote des statuts. L'étape préliminaire d'évaluation de la gouvernance a donné lieu au bout de trois ans au rapport du HCERES, dont nous allons vous rapporter quelques points. Nous sommes engagés sur le site, pour la plupart des composantes qui délivrent des enseignements supérieurs, au sein d'un établissement public expérimental (EPE) dont le nom est Université Grenoble Alpes, qui a été créée au 1^{er} janvier 2020. L'objectif était de sortir de cette période

d'expérimentation au 1^{er} janvier 2024. Au bout de trois ans, une évaluation a été réalisée par un comité d'experts académiques du HCERES. La pérennisation des statuts avec l'intégration des établissements composantes, qui conservent leur personnalité morale, avait été votée en 2020 et doit aboutir à la création d'un grand établissement au 1^{er} janvier 2024. C'est la seule forme juridique possible pour un établissement comme Grenoble INP - UGA.

Les points positifs soulignés par le rapport du HCERESfont état :

- d'une stratégie commune visant à éviter les antagonismes entre les différentes composantes ;
- d'un groupement qui semble cohérent ;
- de la présence d'un directoire considéré comme original et stratégique ;
- d'un rayonnement scientifique de bon niveau, comme en attestent plusieurs classements internationaux ;
- d'une attractivité nationale et internationale relativement performante ;
- d'une mutualisation de services qui apporte une valeur ajoutée ;
- d'un travail mené pour définir des politiques RH qui tiennent compte des contraintes des différentes composantes et qui facilite le passage des équipes administratives et techniques d'un établissement à l'autre.

Le comité d'experts a émis un avis unanimement favorable quant à la sortie de la période d'expérimentation. La bonne adaptation du projet de statuts à cette transformation a aussi été soulignée. Le comité ne voit aucune raison de retarder la sortie du statut d'EPE vers celui de grand établissement.

Un certain nombre de recommandations quant à l'organisation et la gouvernance ont aussi été émises :

- la stratégie doit être plus clairement explicitée, notamment les points qui distinguent Grenoble INP - UGA des autres établissements, dans la mesure où la concurrence nationale et internationale entre les universités est aujourd'hui importante ;
- les accords avec les organismes nationaux de recherche, quant aux questions de propriété intellectuelle, doivent être renforcés ;
- les conventions avec l'INSERM, l'INRAE et l'IRD doivent être finalisées ;
- l'opérationnalité des composantes sans personnalité morale (CSPM) n'est pas encore suffisante. Il faut augmenter les moyens financiers et humains et envisager d'instaurer des instances de dialogue social propres aux CSPM ;
- la nécessité de développer les identités et les images des CSPM en leur associant un système de délégation de compétences ;
- la possibilité d'un risque d'affaiblissement de l'UGA dans sa compétences en sciences sociales. Il semble que cela fasse référence aux trois composantes qui ne sont encore dans aucune CSPM ;
- des interrogations quant à la capacité de la conférence sociale à devenir une instance de dialogue social. Il semble que son rôle de réflexion doive être renforcé.

Les recommandations quant au volet pilotage :

- surveiller le budget avec attention ;
- adopter des outils de pilotage et de prospective ;
- diversifier les outils de communication interne.

II. Stratégie et gouvernance

a. Statuts de l'Université Grenoble Alpes et décrets (*délibération*)

Y. MARECHAL

A la suite de cette évaluation positive par le HCERES, nous entrons dans la dernière étape de vote. Trois décisions devront être prises à cet égard, vis-à-vis des décrets et statuts. F. DELPECH, A. CHEVALLET et moi-même allons vous les présenter. Pour information, nous sommes parfaitement dans les temps définis par le calendrier global.

Pérennisation et adoption des nouveaux statuts

Nous sommes amenés à approuver un projet de décret sur les statuts de l'UGA, sur les projets de statut de l'UGA et sur le projet de décret relatif à Grenoble INP - UGA.

Projet de décret pérennisant les statuts de l'UGA et approuvant ses statuts

A. CHEVALLET

Nous allons commencer par vous demander votre avis quant au projet de décret qui pérennise les statuts de l'UGA, puis qui approuve ces statuts.

L'objectif du décret est d'entériner la pérennisation de l'établissement public expérimental, donc de sortir de l'expérimentation pour avoir un établissement public de plein exercice. Il s'agit d'épurer le décret de toutes les dispositions qui étaient en lien avec la période expérimentale dans les statuts et qui étaient transitoires.

Projets de statuts de l'UGA

Y. MARECHAL

Le projet de décret revient à dire que ce que nous avons vécu ces trois dernières années à titre expérimental devient la règle. A cet effet, nous avons besoin de statuts qui soient conformes au fonctionnement nominal pour les années à venir, que je vais vous présenter de manière brève. Ces statuts sont issus de ceux qui nous ont permis de fonctionner depuis 2020.

Le graphique présenté vous montre ce qui a évolué. Je précise que la somme des changements est supérieure au nombre d'articles proprement dits, puisqu'un article peut être modifié pour deux raisons.

Il faut retenir que vingt-sept articles n'ont pas été modifiés. Dix-huit ont seulement vu la mention EPE être remplacée par UGA. Dix ont été modifiés à la suite d'évolutions réglementaires ou législatives. Certains éléments ont été basculés dans le règlement intérieur, mais ce qu'il faut surtout considérer, ce sont les trente-quatre articles qui ont subi des améliorations fonctionnelles.

Toutefois, même ces dernières sont mineures, puisque les statuts rédigés en 2020 ont bien fonctionné. L'essentiel des améliorations a été apporté pour garantir un meilleur fonctionnement :

- des vice-présidences ;
- à propos du comité d'orientation stratégique (COS) : tel qu'indiqué dans les statuts initiaux, le COS avait vocation à traiter les dimensions internationales et les dimensions socio-économiques ce qui était finalement intenable ;
- via la formalisation et l'élargissement des méthodes de fonctionnement et de gestion des unités de service ;
- en confiant davantage de prérogatives à la commission de vie étudiante ;
- en essayant de cadrer mieux les composantes élémentaires isolées.

Nous avons également essayé de renforcer ce qui fait l'originalité du modèle de l'UGA et qui nous tenait à cœur :

- les conditions de signature des conventions par les présidents ;
- les délégations de signature ;
- les rayonnements respectifs des établissements composantes et de l'UGA qui se doivent d'être renforcés mutuellement ;
- la position des établissements composantes en tant que tutelles associées des laboratoires.

Y. LAKHNECH

Pour préciser un élément contextuel important, il faut savoir que la sortie d'expérimentation passe par la pérennisation des statuts. Il est impossible de changer les articles considérés comme importants.

Actuellement, quatre EPE ont commencé la procédure de sortie d'expérimentation. En ce qui concerne l'UGA, le rapport du HCERES est tout à fait honnête et correct, y compris en ce qui concerne les recommandations édictées.

Projet de décret relatif à l'IPG et à l'ENSAG modifiant le décret n°2017-317 du 8 mars 2007 modifié relatif à l'IPG

A. CHEVALET

Ce texte prévoit les modifications des textes statutaires de l'IPG et de l'ENSAG. La raison principale à l'origine de la modification du décret statutaire de l'INP est la sortie de l'expérimentation. De plus, en accord avec le ministère, un certain nombre d'autres modifications ont été introduites. Elles permettent d'actualiser le décret. Elles rendent possibles :

- une délégation de signature ;
- la prise en compte des responsabilités sociales (accessibilité des locaux, égalité hommes-femmes) ;
- l'ajout d'éléments dans les prérogatives du CA ;
- la possibilité de déclarer comme démissionnaire un membre nommé du CA ou du CS s'il est absent à trois séances consécutives. Cette disposition a été introduite à la demande du ministère mais fait l'objet d'un avis mitigé de l'INP.

- le changement d'éléments de vocabulaire, de références ou d'ajustements, en lien avec l'évolution des textes réglementaires.

J. MIKAC

Le planning semble assez serré. Notre ministère s'occupe du projet de décret de l'UGA et du projet de statut de l'UGA. En revanche, deux ministères s'occupent du projet de modification des statuts de l'ENSAG - UGA et de Grenoble INP - UGA, le nôtre et celui de la Culture. Devons-nous attendre à ce qu'un problème se pose ?

Y. MARECHAL

Je ne pense pas. Le planning est serré dès le départ, mais pour l'instant tout est « dans les clous ».

Y. LAKHNECH

Il y a décorrélation entre le projet de décret de l'UGA et les statuts en termes de *timing* et les changements de décret pour Grenoble INP - UGA et pour l'ENSAG - UGA. Les problèmes de *timing* n'empêchent pas que le projet aboutisse et que nous passions au statut de grand établissement.

I. GUILLAUME

Est-il possible de revenir sur la remarque qui a été faite à propos de la première délibération, au sujet du projet de décret ?

Y. MARECHAL

Elle portait sur l'absence de concertation sur le projet de décret. Le décret est arrivé tel quel, nous avons simplement vérifié qu'il ne comportait pas d'erreur.

F. NOEL

Certaines affirmations contenues dans le rapport du HCERES contredisent quelques-uns des éléments évoqués. Nous considérons que cette demande de sortie d'EPE est prématurée.

L. TERRIER

En ce qui concerne le dialogue social de site, le rapport du HCERES souligne la qualité de la politique RH. Toutefois, il manque un échelon pour que nous puissions discuter à l'échelle du site en termes d'intégration et de politique coordonnée. La conférence sociale existe, mais elle n'a pas du tout la même portée et n'est pas vraiment inscrite en tant qu'instance, dans le fonctionnement de l'UGA. C'est problématique.

Y. LAKHNECH

Dans tes propos, plusieurs points sont vrais. Il n'est pas douteux que la conférence sociale doit fonctionner mieux qu'aujourd'hui. Pour autant, quant aux procédures de négociation, les positions des instances syndicales manquent de cohérence.

L. TERRIER

On peut reprocher la même chose aux instances de direction.

I. PARISSIS

Nous pouvons nous améliorer quant à la concertation à la conférence sociale. Néanmoins, n'oublions pas le chemin qui a été fait jusque-là. Nous avons progressé vers une amélioration que nous souhaitons tous.

P. BENECH

Dans les groupes industriels, il existe des CSE et un CSE central. Il ne s'agit pas d'une conférence sociale, mais c'est tout à fait utile.

P. BENECH

Si nous avons un CSA commun et des CSA individuels, nous n'en aurions pas fini. Au moins, là, les choses sont claires : nous savons qui donne un avis à l'intérieur d'un établissement.

Y. LAKHNECH

A propos de ces votes dans les établissements-composantes, les décisions ont été adoptées à l'unanimité pour Sciences Po - UGA et à la majorité pour l'ENSAG - UGA.

Les délibérations suivantes sont portées au vote :

« Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des statuts de l'Université Grenoble Alpes et du projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes constituée sous la forme d'un grand établissement, émet un avis favorable sur ce projet de décret. »

La délibération est adoptée à la majorité.

« Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des statuts de l'Université Grenoble Alpes et du projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes constituée sous la forme d'un grand établissement, émet un avis favorable sur les présents statuts. »

La délibération est adoptée à la majorité.

« Le Conseil d'administration après avoir pris connaissance des statuts de l'UGA, du projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes et du projet de décret relatif à l'Institut Polytechnique de Grenoble et à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble émet un avis favorable sur le projet de décret relatif à l'Institut Polytechnique de Grenoble et à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble. »

La délibération est adoptée à la majorité.

b. Institut d'ingénierie et de management : volet ressources humaines**- Transfert de personnels (*délibération*)**

Processus de changement d'employeur pour les agents de Grenoble IAE - INP, UGA et Polytech Grenoble - INP, UGA

Y. MARECHAL

Dans le cadre de cette pérennisation, les personnels ont été interrogés pour savoir s'ils souhaitaient changer d'employeur.

F. DELPECH

La campagne de communication a démarré en janvier 2023. La phase de consultation des personnels s'est déroulée entre février et mars. Ensuite est venue la phase d'analyse des retours, entre avril et mai 2023. Juin et juillet sont consacrés à la préparation du document qui nous permettra de faire valider le transfert des postes par le CNESER.

A propos de la relation entre consultation et transfert du poste, tous les personnels titulaires en poste au 1^{er} janvier 2023 et les personnels contractuels en poste au 1^{er} janvier 2023 en CDI ou en CDD dont la durée va au-delà du 1^{er} janvier 2024, ainsi que tous les personnels recrutés pendant l'année 2023 ont été consultés. Les enseignants vacataires, les personnels contractuels en CDD sur emploi permanent dont le contrat se termine en 2023 et les personnels contractuels sur un contrat temporaire s'achevant avant le 31 décembre 2023 ne l'ont pas été.

En ce qui concerne le transfert des postes, les chiffres distinguent les postes des personnes.

Lorsque le personnel est favorable au changement d'employeur, le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2024. Lorsque le personnel est défavorable au changement d'employeur, l'agent restera employé par l'UGA.

Sur les 192 agents consultés, 85 % ont répondu favorablement, 15 % ont refusé. Dans le détail, 25 % des agents du personnel administratif et technique n'ont pas souhaité changer d'employeur, contre 11% parmi les enseignants chercheurs.

Le CNESER doit ensuite valider le transfert des postes. Il ne se prononcera que sur le transfert des postes qui sont sous plafond d'Etat, c'est à dire les postes de fonctionnaires. Cela représente 226 postes. La question ne se pose pas pour les postes relevant de ressources propres.

Au 1^{er} janvier 2024, 223 postes seront transférés sur plafond d'Etat. L'écart avec les 226 postes annoncés correspond aux 3 postes affectés à la gestion du patrimoine, dont le transfert aura lieu au 1^{er} janvier 2025.

Au sujet du lien entre postes et personnes, notamment sur les postes « empreinte » (qui correspondent aux charges de centralité des deux écoles dans le fonctionnement global de l'UGA), peu d'agents ont souhaité être transférés.

L'accord entre les deux établissements prévoit que le transfert s'effectuera sur la base de la masse salariale de ces agents.

Concernant les postes sur plafond d'Etat, la valorisation sera fondée sur le salaire réel de l'année 2023.

Pour les postes « empreinte » :

- sur les postes administratifs et techniques, la valorisation reposera sur la base forfaitaire évaluée à 47 752 euros, correspondant au salaire moyen d'un agent de catégorie B ;
- sur les postes enseignants du second degré, elle sera fondée sur le salaire moyen de professeur agrégé ou certifié (84 434 euros).

Plusieurs membres du personnel resteront à la charge de Grenoble INP - UGA. Les deux établissements se sont mis d'accord pour réaliser l'ensemble de cette procédure. Il sera proposé au CNESER :

- de conserver les moyens de fonctionner à l'identique pour les deux écoles ;
- de renforcer les moyens de Grenoble INP - UGA pour pouvoir fonctionner avec ses services établissements pour ses huit écoles.

S. MANCINI

Quelle seront les suites pour les personnes ayant refusé le transfert ?

P. BENECH

Si on prend pour exemple ces trois dernières années, du côté de Grenoble INP - UGA, les avancements et promotions ont été conservés en proportion. Aucune différence de traitement n'a été introduite au sein de l'UGA. Tout a été mis en place pour être favorable au personnel en mouvement, de façon parfaitement transparente.

Y. LAKHNECH

Pour les collègues chercheurs, qui ne changent pas d'employeur, rien ne sera modifié. Pour les autres, ça ne changera pas non plus puisque des évaluations se feront au niveau des composantes élémentaires (écoles et autres). En fonction des personnels, cela remontera à Grenoble INP - UGA ou au niveau d'UGA.

Les personnels n'ayant pas accepté de changer d'employeur et qui seront mis à disposition pendant trois ans pourront voir leur période de mise à disposition renouvelée. Nous en avons pris l'engagement et ce sera formalisé.

Enfin, les organisations de Grenoble INP - UGA et UGA sont différentes. Les 29 postes « empreinte » dont il est question seront déployés là où ils permettront aux deux composantes de fonctionner.

F. NOEL

Pour les personnels ayant refusé le transfert, je souhaite savoir quel est l'âge du plus jeune pour comprendre quelle est la durée de ce maintien de deux procédures parallèles au sein du CA de l'INP pour les promotions.

P. BENECH

Je n'ai pas les chiffres de l'âge des collègues. Les choix ne sont pas irréversibles. Il ne me semble pas qu'un problème se pose. Nous tenons compte des demandes de l'UGA. Nous avons des collègues mis à disposition dans de nombreux établissements.

Y. LAKHNECH

C'est une volonté, nous y travaillons. C'est un objectif. Une attention particulière sera accordée à ces questions, qui ne suscitent pas d'inquiétude.

Y. DELANNOY

En cas de départ à la retraite des personnels occupant ces postes, le renouvellement automatique des postes à Grenoble INP - UGA est-il prévu ?

P. BENECH

C'est plus qu'un automatisme. La proposition du ministère stipule que les supports seront transférés tout de suite, que les personnels resteront affectés à l'UGA et que Grenoble INP - UGA reversera les salaires. Lorsque des personnes quitteront leur emploi pour une quelconque raison, Grenoble INP - UGA ne versera plus le salaire d'une personne qui ne sera plus mise à disposition.

F. NOEL

C'est un vrai progrès par rapport à ce qui était présenté jusque-là.

P. BENECH

Cette proposition nous a été adressée récemment. Nous vous avons toujours tenus au meilleur niveau d'information possible.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve, dans le cadre du transfert des postes sur plafond P1 de l'Université Grenoble Alpes à l'Institut polytechnique de Grenoble, à compter du 1er janvier 2024 :

- le transfert des 169 postes sur plafond P1, correspondant aux postes occupés par des personnels qui ont accepté de changer d'employeur lors de la consultation de 2023 ;*
- le transfert des 26 postes sur plafond P1 correspondant à l'empreinte ;*
- le principe du transfert des 28 postes occupés par des personnels qui ont refusé de changer d'employeur lors de la consultation de 2023 au 1er janvier 2025, le transfert de 3 postes empreinte sur P1 (patrimoine). »*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Prise en compte des garanties dans le cadre du changement d'employeur des agents de Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA (présenté en CSA et en CP) (délibération)**

I. PARISSIS

Il s'agit de faire en sorte que les personnels qui ont opté pour le changement d'employeur ne soient pas perdants au niveau de leur rémunération et qu'ils puissent bénéficier de la continuité de versement des acquis individuels ou collectifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les agents concernés par la présente délibération sont les personnels IATS, les enseignants et les enseignants chercheur, titulaires ou contractuels, au sein de Grenoble IAE -INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve le projet de délibération concernant la prise en compte des garanties dans le cadre du changement d'employeur des agents de Grenoble IAE - INP, UGA et Polytech Grenoble - INP, UGA au 1^{er} janvier 2024. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

c. Rapport annuel de performance 2022 (RAP) (délibération)**T. PERES**

Ce rapport annuel de performance 2022 s'intègre dans la stratégie d'établissement, portée sur quatre ans. Il a été construit sur la base d'une soixantaine d'indicateurs de performance. Il permet de veiller à ce que l'établissement soit sur la bonne trajectoire et si ce n'est pas le cas, de mettre en place des actions correctives.

Dans l'extrait que nous allons vous présenter, un certain nombre de graphiques comportent un creux, pour les années 2020 et 2021, à cause du Covid, entre autres.

Y. MARECHAL

Les indicateurs de performance étudiés concernent les 4 axes du plan stratégique.

Relever les nouveaux défis économiques, environnementaux, sociétaux, par nos formations et nos recherches.

C'est le nombre d'heures de formation dédiées au développement durable. C'est un indicateur de transformation, calculé cette année pour la première fois.

Le nombre d'étudiants, diplômés et personnels entrepreneurs comptabilise ceux qui par leurs études ou leur statut, construisent une entreprise au sein de leur activité. Ici il témoigne d'un retour à un niveau légèrement supérieur à celui de 2019.

Concernant la valorisation par transfert sur les ressources générées, le constat est le même, on observe un retour à l'activité normale, dépassant l'activité d'il y a trois ans.

Le nombre de chaires d'excellence a légèrement augmenté, atteignant le nombre de vingt-quatre, c'est un très bon résultat.

Amplifier notre posture internationale et interculturelle.

Le taux d'étudiants internationaux remonte également au-dessus de la cible d'un étudiant sur quatre. C'est un très bon résultat. En termes de mobilité externe, nous sommes sur la bonne trajectoire, excepté pour les étudiants en alternance. Il faudra y être vigilant.

Le nombre de formations réalisées en anglais atteint le résultat ciblé.

Concernant la reconnaissance d'excellence scientifique, nous devons « relancer la machine » car les objectifs ne sont pas atteints.

Bâtir notre nouvelle identité d'institut d'ingénierie et de management

Ces indicateurs nous permettent de comprendre si ce qu'on met en place est efficace, quant à la création d'une identité commune. Les indicateurs attestent une progression.

L'indicateur d'enseignement transverse inter-écoles montre que l'objectif de proposer des enseignements transverses aux premières années, grâce à Kaléïdoscope notamment, a été atteint. Il faut toutefois continuer le travail mené dans ce sens.

L'indicateur d'intégration des étudiants issus de BTS, avec le dispositif IngéPLUS, unique en France, qui accompagne les étudiants jusqu'aux écoles d'ingénieur, affiche un taux de 56 % d'étudiants qui intègrent une école en 1^{ère} année de cycle ingénieur. C'est un bon résultat.

Le budget accordé aux associations étudiantes dépasse le niveau des années précédentes. Il se situe au niveau que nous estimons permettre d'accompagner la vie étudiante au sein de l'établissement.

Agir en communauté responsable, épanouissante et inspirante

Le budget consacré au service d'action sociale est en sensible remontée.

Les indices de satisfaction étudiante sont tous situés à plus de 15/20. Cela correspond au seuil attendu.

Le taux de marchés avec disposition sociale, relatif à la politique RSE que nous avons défini, montre un ensemble de courbes qui progressent fortement, excepté celle qui concerne les marchés avec dispositions sociétales, qui baisse et atteint un niveau nettement en dessous de l'objectif visé. Nous travaillons à l'analyse de cette baisse, puis aviserons ensuite.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES), nous avons l'ambition de parvenir à réduire de 35 % nos émissions de GES d'ici 2024. Nous sommes sur la bonne trajectoire, notamment grâce à la baisse des émissions liées à l'énergie due au passage des chaudières vers le chauffage urbain.

I. GUILLAUME

L'impact de la semaine Kaléidoscope est extrêmement positif. Cependant, si on ne la prend pas en compte on voit que les indicateurs ont, en réalité, plutôt baissé.

Y. MARECHAL

La diminution est due à la perte d'un semestre commun. Il était partagé entre deux écoles, ce n'est plus le cas. Le nombre d'étudiants en filières partagées a baissé, faisant diminuer le total général.

P. MUNIER

Nous n'avons pas vu les indicateurs d'égalité hommes-femmes.

Y. MARECHAL

Je ne les ai pas montrés. Concernant la gouvernance, elle n'a pas changé puisqu'elle est nommée pour quatre ans et que nous sommes en cours de mandat. Concernant les recrutements, cette année n'est pas bonne, contrairement à l'année précédente. Ce n'est pas lié à nos critères de recrutement, mais au fait que les candidatures de femmes sont très faibles, voire nulles.

La délibération suivante est portée au vote :

« *Le Conseil d'administration approuve le rapport annuel de performance 2022.* »

La délibération est adoptée à la majorité.

**d. Débat d'orientation budgétaire 2024 (présenté en CP)
(délibération)****Y. MARECHAL**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de représenter la tendance globale de l'établissement pour anticiper le budget de 2024, et la direction à suivre par rapport au plan stratégique, en fonction des éléments de contexte internes et externes.

Les éléments de contexte externes :

- un conflit en Ukraine entraînant des tensions sur l'emploi ;
- une augmentation de la concurrence avec des pays qui cherchent à attirer des étudiants ;
- une inflation générant une augmentation des prix ;
- des réformes du bac et du DUT qui ont créé des difficultés de recrutement ;
- des variations dans la collecte de la taxe d'apprentissage ;
- la mise en place du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) par l'Etat, qui manque de clarté ;
- des fondamentaux de l'établissement considérés comme très bons à la sortie de la phase d'expérimentation : nous sommes sur les bons marchés, nous proposons de bonnes formations, nos projets de recherche sont extrêmement bien positionnés et nos recettes progressent. Toutefois, c'est

au prix d'une tension sur les personnels en raison d'une charge de travail importante ;

- de nombreuses attentes de la part des étudiants quant aux réponses face au changement climatique ;
- une succession de crises impactantes : covid, Ukraine, attaque informatique;
- un pilotage financier qu'il faut continuer à améliorer.

Les lignes générales

2024 devra être une année de stabilisation, pour plusieurs raisons :

- nous fonctionnons selon un système où prenons le temps de stabiliser les éléments nouveaux ;
- la présidence de Grenoble INP - UGA changera fin 2023. L'équipe de la présidence actuelle doit construire le budget pour la suivante.

Les 3 axes qui définissent le cap à suivre consistent à :

- continuer à investir sur les enjeux majeurs ;
- porter les projets structurants ;
- miser sur le collectif.

Il s'agira tout particulièrement de :

- renforcer la sécurité informatique. Nous avons subi une agression. Cela ne doit pas se reproduire ;
- préparer le transfert de patrimoine pour 2025 ;
- continuer à renforcer notre pilotage interne ;
- tenir compte des incertitudes financières à venir.

S. MANCINI

Qu'implique le fait de devenir un « centre de développement », notamment en termes de compétences ?

Y. MARECHAL

C'est relatif à la réforme mise en place en 2020. Nous avons fait en sorte que les écoles ayant une forte activité contractuelle retrouvent des moyens de satisfaire cette activité. Nous avons donc mis en place un modèle appelé « centre de développement ». Ce sont des lieux où on peut construire de l'activité sur la base d'appels à projet ou de contrats divers, grâce à un outil permettant de stabiliser un fonctionnement, dont une part non négligeable est fondée sur des appels à projet. Il instaure un équilibre savant, pour obtenir de nouvelles ressources et les engager sur de la masse salariale supplémentaire. Ces ressources permettent aux composantes d'obtenir plus d'autonomie pour piloter et suivre les projets et accompagner les chercheurs.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le conseil d'administration approuve le débat d'orientation budgétaire 2024. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Grenoble, le 15 juin 2023

III. Formation, recherche, valorisation

a. Lancement de la T-En School (présenté en CEVU) (*délibération*)

A. CATEL

Le projet T-En School entend répondre aux attentes des étudiants et renforcer leur capacité d'action pour les transitions socio-environnementales à venir. Il vise aussi à donner l'occasion aux enseignants d'expérimenter de nouvelles formes de pédagogie. Plus précisément, il doit contribuer à la professionnalisation des élèves ingénieurs et des étudiants managers dans ce contexte de transition, valoriser et soutenir des initiatives pédagogiques déjà existantes au sein de Grenoble INP – UGA et accompagner par la formation, ce monde socio-professionnel en recherche de nouvelles trajectoires. Le sujet des transitions requiert une vision systémique. Il est le socle de notre réflexion.

Les dispositifs doivent aussi permettre l'hybridation des profils et des générations, être exigeants et développer des capacités d'action. Face à l'éco-anxiété dont font preuve de nombreux étudiants, il faut mettre en place des moyens permettant de réduire l'inquiétude face à un futur incertain. Pour parvenir à accomplir cette ambition, une montée en puissance de notre proposition est nécessaire. Elle passe par 3 grandes étapes :

- une mise en mouvement,
- des projets d'idéation,
- des projets de transformation qu'on retrouverait en fin de cursus

Le projet T-En School doit être une offre modulaire. Il s'adresse à des étudiants en début de cycle, pour les mettre en mouvement vers une prise de conscience personnelle des enjeux climatiques et des limites planétaires. Il se décline en 4 parcours :

- « Ingénieur-manager de demain » ;
- « Sciences et société » ;
- « Vulgarisation de la transition » ;
- « Attention et sensibilité à son environnement ».

Cette offre fonctionne selon la méthode de pédagogie par projet. Des livrables devront être produits systématiquement. Ils permettront notamment de stimuler la motivation des étudiants et de les faire s'approprier les contenus.

I. GUILLAUME

A quels étudiants s'adressent les quatre parcours présentés ? A-t-on une idée de la volumétrie des effectifs visés ?

A. CATEL

Ils s'adressent aux étudiants de première et de deuxième année de cycle ingénieur et manager.

Concernant la volumétrie, mieux vaut raisonner sur la base de l'ensemble de l'architecture proposée : nous avons aujourd'hui l'opportunité de déployer cette offre

optionnelle avec l'ENSIMAG et les étudiants en première et en deuxième année de cursus. Les volumes habituels d'étudiants inscrits dans les semestres à choix sont d'environ trente étudiants pour chacun des semestres.

Y. MARECHAL

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'INP « nouveau périmètre ». Il s'agit d'une offre qui s'étale sur deux semestres et comporte des modules choisis par les étudiants pendant deux ans et éventuellement sur un semestre complet lors de la troisième année. Pour l'instant, nous souhaitons initier le projet pour qu'il soit ensuite adopté par une partie ou l'ensemble des étudiants qui le souhaitent.

I. GUILLAUME

Cette offre s'inscrit donc bien dans le périmètre *Ten-school*, dans la partie « offre modulaire » ?

A. CATEL

Oui.

F. NOEL

Quel en sera l'impact sur les filières actuelles ? Comment les étudiants pourront-ils concilier le suivi de leur filière principale avec cette offre spécifique ?

A. CATEL

Les cours et expertises des différents cursus doivent être préservés, pour assurer la cohérence de chaque filière. Cette proposition nécessitera un élargissement de l'offre proposée mais n'entame en rien les contenus actuels, existant au sein des différentes filières.

J. MIKAC

Est-il envisagé de proposer ce cursus en formation continue auprès de nos personnels ?

A. CATEL

Cette question nous a été posée plusieurs fois, mais je ne peux pas y répondre pour l'instant.

P. BENECH

Nous avons demandé des financements pour d'autres dispositifs, des modules d'auto-formation à l'usage des étudiants et personnels, entre autres. Nos personnels ou des individus externes peuvent demander à suivre n'importe quel module proposé par l'établissement. Une fois ce module lancé il sera certainement accessible en formation continue.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve l'ouverture des parcours proposés aux étudiants dans le cadre de la T-e-school suivants :

- *Ingénieur manager de demain,*
- *Sciences et société,*
- *Vulgarisation de la transition,*

- *Attention et sensibilité à son environnement*

à compter de la rentrée 2023-2024. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Ouverture du parcours de master Gestion des RH et Santé à Grenoble IAE – INP, UGA (présenté en CEVU) (délibération)

P. Protin

Je vais vous présenter le projet d'ouverture de master Gestion des Ressources humaines et Santé à Grenoble IAE– INP, UGA, construit en partenariat avec le CHU Grenoble Alpes et plus particulièrement l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS).

Le milieu de la santé, public ou privé, vit une profonde transformation. Les cadres de santé, qui travaillent dans les hôpitaux ou les cliniques privées organisent la gestion des soins et des ressources humaines de l'ensemble des équipes de l'établissement hospitalier. Depuis le Covid, ces contraintes sont de plus en plus fortes. On observe de façon générale, un besoin de montée en compétences des cadres de santé dans la gestion des RH.

Le CHUGA et Grenoble IAE – INP, UGA ont travaillé à la construction d'un nouveau double diplôme en formation continue. Il s'adresse à des personnes déjà en poste dans des établissements de santé, souhaitant devenir cadre de santé et ayant besoin d'une spécialisation plus marquée dans les métiers de la RH. En plus de la formation de cadre de santé, des enseignements très spécialisés, de niveau master en RH, y seront délivrés, en particulier dans les métiers touchant au recrutement, à la gestion des compétences et à la gestion des carrières. Ce programme pourrait former 40 personnes par an. Il sera divisé en semestres. Le volume total de la formation sera d'environ 327 heures, assumées à part relativement égales entre Grenoble IAE– INP, UGA, l'INP, l'UGA et l'IFCS. La formation se tiendra dans les locaux de l'IFCS et de l'IAE. Le tarif proposé s'élève à 3 000 euros par an et par étudiant. Actuellement, la demande est plus forte que la capacité d'accueil.

Ce programme existe ailleurs en France. Plusieurs universités sont positionnées sur ce type de profil mais pas forcément avec une forte spécialisation en RH. Nous avons fait le choix d'approfondir la formation RH car il répond aux besoins spécifiques des cadres de santé.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve l'ouverture du parcours de master Gestion des RH et Santé à Grenoble IAE - INP, UGA à compter de l'année universitaire 2023 2024. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

c. Ouverture d'un DE Management des activités libérales en santé à Grenoble IAE - INP, UGA (présenté en CEVU) (délibération)

P. PROTIN

Nous avons été contactés par l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) de la Région, pour répondre à une demande consistant à développer une formation adaptée aux professionnels de santé privés, constitués en groupements. Elle doit leur permettre de bien comprendre les enjeux du management et de l'évolution du secteur de la santé privée. Elle vise à enseigner une culture managériale à ces professionnels et sera organisée suivant quatre grands modules, reprenant les quatre pivots de la gestion d'entreprise :

- la gestion des ressources humaines dans une structure de santé ;
- le pilotage d'une structure de santé dans son environnement externe ;
- la stratégie marketing ;
- l'élaboration d'une veille stratégique pour anticiper l'évolution du modèle économique du secteur de la santé privée dans les années à venir.

Cette formation continue délivrera un diplôme d'établissement et sera éligible à des financements par des opérateurs de compétences ou tout organisme équivalent. Elle comprendra 91 heures de formation, pour un coût de 3 000 euros par participant.

J. MIKAC

Je souhaite quelques précisions pour comprendre comment a été définie la tarification des deux formations présentées, en termes de ressources et de soutenabilité.

P. PROTIN

Pour la formation Gestion des RH et santé, la fermeture du volet « formation initiale » du master de ressources humaines permet de créer ce parcours supplémentaire.

La politique tarifaire de l'IAE en termes de formation continue, consiste à facturer à la journée un montant de 600 euros par jour et par personne lorsqu'il s'agit d'une formation inter-entreprise. Lorsqu'il s'agit d'une formation intra-entreprise, les tarifs sont différents.

Pour la formation au management des activités libérales, l'URPS nous a expliqué qu'au-delà de 3 000 euros, il n'y aurait pas suffisamment d'inscrits. Toutefois, avec un groupe de 20 participants, à ce tarif-là, la marge perçue est intéressante.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve l'ouverture du diplôme d'établissement Management des activités libérales de santé à Grenoble IAE - INP-UGA. »

La délibération est approuvée à la majorité.

d. Passage du master MISTRE au statut master à frais spécifiques et changement de l'intitulé du parcours MISTRE porté par Grenoble INP – Esisar, UGA (présenté en CEVU et en CP) (délibération)

C. CHIRAT

L'internationalisation des formations fait partie de la stratégie de Grenoble INP - ESISAR,UGA. Elle permet le rayonnement de l'établissement et la progression des étudiants dans les compétences en lien avec l'interculturalité ; c'est un indicateur qui peut être regardé par la Commission des titres d'ingénieur.

C'est dans ce cadre d'internationalisation que l'ESISAR formule la demande de modifier son master MISTRE, pour obtenir le statut de master international à frais spécifiques.

L'enseignement y est assuré en anglais et s'adresse à des étudiants internationaux. Toutefois, cela représente un certain coût puisqu'il faut prévoir l'intégration des étudiants non francophones.

Désormais les étudiants communautaires devront s'acquitter de frais spécifiques de 1 230 euros en plus des frais de scolarité classiques de 243 euros. Les étudiants extra-communautaires devront payer des frais spécifiques de 5 000 euros en plus des frais classiques de 3 770 euros.

Ces augmentations sont justifiées par plusieurs arguments. Les dispositifs d'accueil existants, coûtent déjà à l'école : les semaines de mise à niveau pour les étudiants lorsqu'ils arrivent ou encore les cours de français langue étrangère, entre autres. En plus de cela l'ESISAR désire mettre en place des tutorats individuels pour accompagner au mieux ces étudiants.

La dimension internationale de ce master nécessite la mise en place d'une stratégie de promotion pour se démarquer de la concurrence. Dans la région asiatique par exemple, une offre importante de programmes universitaires se développe. L'ESISAR entend réagir en se montrant attractif, notamment via le site de référencement en ligne Keystone. Cette démarche à un coût, qui s'élève à 5 500 euros pour deux ans, mais il semble qu'on ait constaté qu'elle joue un rôle positif.

La seconde évolution souhaitée concerne l'intitulé du master MISTRE. Il existe également un parcours MISTRE dans une mention de master à l'UGA, ce qui peut générer une certaine confusion aux yeux des étudiants internationaux, entre les cursus de Grenoble et Valence. Le nouveau nom proposé est le suivant IMESS, pour *International Master in Embedded Systems Security*.

S. MANCINI

Il semble paradoxal d'évoquer l'importance des questions de responsabilité sociale et économique d'une part et d'accroître les frais de scolarité pour les étudiants nationaux, de les multiplier par cinq pour les étudiants communautaires et de les augmenter de 30 % pour les étudiants extra-communautaires d'autre part. Je ne comprends pas cette logique.

C. CHIRAT

Ce master n'accueille que des étudiants internationaux. La question ne se pose donc pas pour les étudiants nationaux.

Quand l'école à ouvert ce master, investir dans une stratégie de référencement en ligne n'était pas prévu, mais la conjoncture contraint nos écoles à être attractives et cela a un coût. La mise en place du tutorat individuel a aussi un coût et tout cela est pensé pour que les étudiants soient accueillis au mieux.

F. NOEL

De quand date cette formation ?

P. BENECH

D'il y a environ quatre ans.

F. NOEL

Cela date donc de la période « Bienvenue en France » qui avait déjà augmenté singulièrement les frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors-communauté. Je crains que nous n'ouvrions la porte à une augmentation généralisée des frais d'inscription dès qu'une difficulté se présente.

P. BENECH

A l'INP, en termes de volume, les cursus de master sont marginaux et ceux de masters internationaux le sont encore plus. Le taux d'exonération totale sur les étrangers est de plus de 85 %, donc il n'est pas possible de dire qu'on asphyxie financièrement les étudiants. Nous faisons très attention aux différentes catégories d'étudiants. De plus, affirmer que les étrangers sont pauvres par définition et qu'ils ne peuvent pas payer est une aberration. L'Etat ne nous donnera pas plus de moyens pour être attractifs. Cette augmentation des frais représente une source de revenus permettant de continuer à accueillir des étudiants étrangers. Par ailleurs, de nombreuses formations gratuites ou peu chères en viennent à être considérées comme peu compétitives et n'attirent plus les étudiants.

G. SANTRAILLE

C'est un élément de rayonnement pour l'école. Lors des remises de diplômes, les étudiants sont ravis du parcours effectué. C'est le plus important.

Les délibérations suivantes sont portées au vote :

« Le Conseil d'administration approuve à compter de la rentrée universitaire 2024 2025 :

- *Article 1^{er} : le passage du master MISTRE au statut master international à frais spécifiques. »*

La délibération est approuvée à la majorité.

- *« Article 2 : le changement de l'intitulé du parcours MISTRE Valence en IMESS International Master in Embedded Systems Security. »*

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- e. **Calendrier pédagogique 2023-2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- f. **Exonération des droits d'inscription (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- g. **Evolution réglementaire et projection budgétaire de la CVEC 2023-2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- h. **Règlement-cadre des études et des examens du cycle ingénieur et du cycle ingénieur en alternance (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- i. **Règlements des études complémentaires 2023-2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- j. **Règlements des cycles Licence, Licence professionnelle et Master (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- k. **Mon Master : validation de la capacité offerte limitée (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- l. **Ouverture du certificat de compétences IA et application au Département de Formation Professionnelle et annexe au règlement-cadre (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- m. **Restructuration et modification du parcours de master Management de projet d'innovation, porté par Grenoble IAE – INP, UGA (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- n. **Modification de l'intitulé du parcours Master of Science in Industrial and Applied Mathematics (MSIAM), porté par Grenoble INP – Ensimag, UGA (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- o. **Modification de l'intitulé du parcours de Grenoble INP – Pagora, UGA « Fonctions électroniques imprimées et intégrées durables » (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- p. **Création structure fédérative de recherche multi-tutelles ENIGMASS+ et fermeture du pôle Grenoble Cognition (Présenté en CS et en CP) (délibération simplifiée)**

IV. Affaires financières

a. Compte financier 2022 (présenté en CP) (délibération)

H. HEMART

Pour introduire le compte financier de cet exercice, il est nécessaire de remercier l'ensemble des personnels de l'établissement qui ont pris de leur temps et de leur disponibilité, dans des conditions dantesques, pour mettre en place les éléments de paiement nécessaires et préserver la rémunération des personnels.

Merci à tous les membres qui nous ont permis d'établir un compte financier. Merci à la **DSIM** de l'UGA, pour sa disponibilité et l'aide qu'elle nous a apportée. Merci à tous ceux qui ont permis la clôture de cet exercice, malgré le stress.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à 1 224 241 euros.

Le patrimoine immobilisé était d'une valeur de 300 187 000 euros en 2022.

Le calcul entre la valeur du patrimoine immobilisé et la charge globale de l'amortissement définit la valeur nette comptable. Elle est de 183 228 000 euros pour l'année 2022.

Le patrimoine en valeur brute augmente de 10 millions et en valeur nette d'environ 4 millions. Cela est dû au fait que l'établissement investit et utilise ses fonds propres pour augmenter la qualité de l'outil de production.

Le montant des amortissements s'élève à 116 959 000 euros pour l'exercice 2022.

Sur les 1 224 241 euros de résultat, certaines dépenses n'étaient pas décaissées. Ce résultat augmenté des dépenses comptabilisées pour nous-mêmes, notamment les amortissements, établit notre capacité de financement à 4 728 813 euros.

Le fonds de roulement diminue à hauteur de 3 919 229 euros, pour atteindre une valeur nette globale de 22 602 000 euros.

Le besoin en fonds de roulement est négatif. La situation de la trésorerie est correcte.

F. NOEL

Dans les tableaux que vous avez présentés, je vois que le résultat de CIME Nanotech apparaît en négatif. Qu'en est-il de la situation actuelle ?

P. BENECH

Cela relève des dotations et amortissements. Les résultats sont négatifs mais cela ne signifie pas que l'établissement peine à payer ses factures.

H. HEMART

Depuis la loi LRU, nous sommes dans l'obligation de présenter des comptes certifiés. Je laisse donc la parole au commissaire aux comptes, dont vous allez

entendre les commentaires et appréciations sur les comptes qui vous ont été présentés.

P. GATTA

L'audit a été réalisé par un collège de CAC, car la présence de filiales au sein de votre établissement nous oblige à établir des comptes consolidés. La loi française stipule que tout compte consolidé doit être revu par un collège de CAC et non un CAC unique.

Je précise qu'en tant que CAC, nous exerçons de façon indépendante vis à vis de la gouvernance et de l'ensemble de votre établissement.

L'objectif d'un audit est d'apporter l'assurance que les comptes présentés ne comportent pas d'anomalies significatives qui remettraient en question leur lecture par les administrateurs ou par d'autres tiers comme vos organes de tutelle ou vos fournisseurs.

Suffisamment d'informations et de preuves ont été récoltées pour que soit émise une certification sans réserve. Cette certification rend compte de la sincérité et de la régularité des principes et méthodes comptables applicables à l'établissement ou à la somme des EPSCP. Pour une fois, ce plan comptable n'a pas changé. On observe une stabilité depuis quelques années, ce qui est bon signe. Ces comptes donnent une image fidèle de trois éléments primordiaux :

- le résultat des opérations d'exercice, présentés précédemment ;
- la situation financière, présentée précédemment ;
- le patrimoine de l'établissement, qui s'élève à un peu plus de 185 millions d'euros et dont le principal relève du patrimoine immobilier avec 139 millions d'euros.

Enfin, nous justifions nos appréciations sur le caractère approprié des principes et méthodes comptables appliquées par votre établissement et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Nous avons mené nos diligences spécifiques conformément à nos normes d'exercice professionnel. Elles consistent à vérifier la concordance et la sincérité des informations qui nous sont données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents, donc dans la présentation faite par l'agent comptable.

Il s'agit également de la sincérité et de la concordance des données comptables des comptes audités. Nous n'avons aucune observation à faire.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions et donne la parole à M. SCORDEL.

A. SCORDEL

Cette année le déroulement de la clôture des comptes a été particulier. Il nous a toutefois donné l'occasion de réaliser une analyse plus poussée que d'ordinaire. Vous trouverez tous les détails dans mon rapport de gestion.

En termes de santé financière, nous disposons en 2022 de 69 jours de fonds de roulement et 147 jours de trésorerie. Les seuils d'alerte émis par le Ministère se situent à 15 jours pour le fonds de roulement et 30 jours pour la trésorerie.

Concernant les recettes, la dotation Etat représente la plus grande part, puis viennent les contrats, les droits d'inscription, la taxe d'apprentissage puis les autres recettes.

Pour vérifier si les résultats sont bons en termes d'exécution des dépenses, on calcule habituellement les taux d'exécution. Le taux d'exécution se dégrade légèrement par rapport à l'année précédente, sur les dépenses hors-contrat.

En 2020, on observe une rupture dans les dépenses à cause du Covid. Les dépenses de fonctionnement hors contrat de recherche et de formation suivent la tendance générale d'augmentation amorcée depuis 2016.

On observe une tendance similaire quant à l'augmentation des recettes.

Y. MARECHAL

L'année 2022 a été particulière, notamment en raison de l'intrusion informatique. Il a été difficile d'établir ces documents.

En regardant ces éléments de manière macroscopique, on voit que l'établissement s'en sort plutôt bien, puisque le résultat exécuté 2022 est de plus de 1 200 000 d'euros, alors que nous avons prévu un résultat négatif.

Cela masque plusieurs phénomènes, notamment :

- l'augmentation des coûts d'énergie ;
- la hausse du point d'indice, non couverte par la dotation.

Toutefois, l'indemnité d'assurance perçue, d'un montant de 2 900 000 euros a conduit vers le résultat positif enregistré cette année. Par ailleurs certaines dépenses sont revenues à des niveaux normaux. Nous retrouvons le rythme de fonctionnement habituel de l'établissement sur les recettes, les dépenses, les missions, les réceptions et autres.

Ainsi derrière ces 2 000 000 d'euros d'écart entre le budget initial et l'exécuté, se cachent de nombreuses variations et un évènement exceptionnel.

On note cependant plusieurs points positifs :

- une augmentation des recettes sur les principaux postes ;
- un fonctionnement maîtrisé, malgré l'intégration de 3000 étudiants et deux écoles supplémentaires ;
- des investissements de très haut niveau.

Il reste quelques points de vigilance, à savoir :

- une dégradation du taux d'exécution hors contrat ;
- la difficulté à prévoir un point d'atterrissage;

- des droits d'inscription extracommunautaires mal maîtrisés : nous percevons moins que ce que nous imaginons ;
- des restes à payer très élevés.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve le compte financier 2022. »

La délibération est approuvée à l'unanimité.

b. Budget rectificatif N°1 (présenté en CP) (délibération)

A. SCORDEL

Le budget initial, voté le 15 décembre 2022 est élaboré préalablement du 15 septembre au 15 octobre. Le budget rectificatif (BR) prend en compte les événements qui surviennent après le 15 octobre, dans le cas présent jusqu'au mois de mai 2023.

La trésorerie affiche 70 jours de fonctionnement et le fonds de roulement 27 jours, ce qui est positif.

Le budget rectificatif n°1 prend en compte :

- le report des crédits sur les contrats de recherche ou de formation ;
- les évolutions budgétaires entre le 15 octobre 2022 et la toute fin du mois de mai 2023.

Concernant le montant des reports de crédit, les comptent établissent :

- 3,4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement ;
- 1,1 millions d'euros en dépenses de masse salariale ;
- 4,1 millions d'euros en dépenses d'investissement ;
- 4,4 millions d'euros en recettes de fonctionnement ;
- 4,5 millions d'euros en recettes d'investissement.

Concernant les opérations impactant le compte de résultat et le fonds de roulement, nous sommes passés à plus de 2 millions d'euros supplémentaires de dépenses, en raison :

- d'un changement de masse à la suite d'un rappel de l'UGA concernant les règles de comptabilisation : certaines dépenses considérées comme de l'investissement, à tort, étaient en réalité des dépenses de fonctionnement ;
- d'une augmentation de la masse salariale, liée à la prise en compte des embauches au sein des deux nouvelles écoles, anticipées sur 2023 ;
- d'une prise en compte des nouveaux travaux ;
- du transfert du coût de la prestation auprès du CEA du CIME Nanotech vers le CEA ;
- de nombreuses révisions de prix demandées par des fournisseurs ;
- d'une prise en compte de l'augmentation des fluides ;

- de la signature d'une convention avec la filiale, en lien avec la reprise de l'activité ADR ;
- d'une augmentation des enveloppes pour la formation et l'accompagnement.

Ces résultats aggravent le résultat déficitaire initial, portant le résultat déficitaire total à un montant de 4,6 millions d'euros. Cela génère une capacité d'autofinancement (CAF) négative, affichée à -2,3 millions d'euros. Cela entraîne un prélèvement sur fonds de roulement supplémentaire de 1,4 millions d'euros par rapport au budget initial. Néanmoins, nous restons dans une position conforme aux seuils de sécurité définis par le Ministère.

Y. MARECHAL

Ce budget rectificatif est soumis à l'autorité du Rectorat, qui l'a validé au regard du caractère exceptionnel de certaines dépenses et changements de masse. Ce n'est pas un très bon BR, mais c'est en raison d'une situation exceptionnelle.

I. GUILLAUME

Faut-il adopter une posture de « maîtrise des dépenses » ?

P. BENECH

Nous essayons d'élaborer des budgets honnêtes et sincères.

Si on considère d'avance les budgets comme déficitaires, c'est qu'ils risquent de l'être. Toutefois, de nombreux collègues, en bons gestionnaires, ont tendance à minimiser leurs recettes et à maximiser leurs demandes d'ouverture de dépenses pour anticiper des besoins. En conséquence nous obtenons des budgets rectificatifs qui peuvent être relativement différents du budget initial.

Il nous faut être particulièrement vigilants quant au coût de l'énergie, qui reste imprévisible. Nous avons volontairement diminué le fonds de roulement, car nous avons investi, pour deux raisons :

- épargner ne nous sert à rien. Investir permet d'améliorer le fonctionnement et les performances de l'école. Les excédents accumulés sont faits pour financer l'investissement.
- détenir des fonds de roulement excessif limitent les demandes de subvention que peuvent émettre les établissements et les exposent au risque de voir la part prélevée par l'Etat sur les fonds de roulement excessifs augmenter. Nous devons évoluer selon cet équilibre.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1. »

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- c. **Création du centre de responsabilité budgétaire pour la Direction relations internationales (présenté en CP)** (délibération simplifiée)
- d. **Marché d'achat et maintenance d'équipements réseaux informatiques (présenté en CP)** (délibération simplifiée)
- e. **Prise de participation au capital de la SAS SuperGrid Institute (présenté en CP)** (délibération simplifiée)
- f. **Remise gracieuse (présenté en CP)** (délibération simplifiée)

V. Ressources humaines

- a. **Motion des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur pour la reconnaissance de leur investissement (*délibération*)**

J. ESTEBAN

Dans l'enseignement supérieur cohabitent à la fois les enseignants chercheurs et des enseignants du second degré, qui peuvent être agrégés ou certifiés.

Ces deux types d'enseignants bénéficiaient de la même reconnaissance et percevaient des primes d'un même montant, jusqu'en 2022 où cette prime a été modifiée. Dorénavant, elle sera d'un montant de 3 261 euros pour les enseignants de statut second degré, contre 6 400 pour les enseignants chercheurs.

En tant qu'enseignants du second degré, nous sommes très investis dans Grenoble INP - UGA, à travers les cours délivrés, les jurys de recrutements de vacataires auxquels nous participons, la participation à des appels à projet pour obtenir des budgets, les actions de communication de l'établissement et les responsabilités administratives que nombre d'entre nous détenons.

La décision de passer d'une prime de même montant à une prime valant le double, montre que l'Etat ne souhaite pas valoriser l'investissement dont nous faisons preuve.

Nous dénonçons également un problème dans la rémunération des enseignants du second degré affectés dans le supérieur.

Bien que ces revendications aient été portées auprès du Ministère par un collectif constitué d'enseignants du second degré, qu'elles aient été appuyées par des parlementaires, aucun dialogue n'a été engagé.

Il a donc été annoncé la suspension des tâches autres que celles de l'enseignement, par les enseignants concernés.

De nombreux IUT, INSPE et STAPS sont impactés. La rentrée 2023 pourrait être impactée dans ces établissements. Plusieurs collègues de Grenoble INP - UGA ont décidé de se joindre à ce mouvement-là.

Nous espérons ne pas devoir mettre ces menaces à exécution et qu'il sera possible de discuter en bonne intelligence avec la Ministre pour trouver une solution à cette non-reconnaissance.

Le vote de cette motion donnera l'opportunité à chaque membre de ce CA d'apporter son soutien. Cette motion permettra de donner une visibilité nationale au mouvement et rejoindra les motions déjà votées par de nombreuses universités françaises.

P. BENECH

France Université, conférence réunissant tous les présidents d'université, s'est positionnée en demandant à la Ministre que le problème soit regardé de près. Nous apprécions le travail effectué par les collègues du second degré. J'avoue avoir des doutes quant au fait que tout soit réglé d'ici septembre. Cela dit, vous m'avez appris ce matin que le collectif devait être reçu aujourd'hui à l'Élysée. Il faut espérer que la situation évolue à hauteur des espérances formulées. Ce qui est sûr, c'est que cela cause une gêne importante pour l'établissement, puisque nous sommes en tension de partout au niveau des personnels.

J. MIKAC

Pour compléter votre explication, pourriez-vous apporter des éléments de comparaison entre les enseignants du second degré affectés au supérieur et ceux enseignant en collèges, lycées et classes préparatoires ? Par ailleurs, la reconnaissance du travail ne passe pas que par le salaire, mais aussi par la gestion des carrières. Qu'en pensez-vous ?

J. ESTEBAN

Il y a, par exemple, une grande différence de rémunération, notamment au niveau du montant des heures supplémentaires ou complémentaires, entre un enseignant agrégé de classe préparatoire et un enseignant du second degré affecté à l'enseignement supérieur. Les évolutions de carrière sont aussi différentes. Les enseignants agrégés de classe préparatoire connaissent un avancement beaucoup plus rapide que les enseignants du second degré affectés à l'enseignement supérieur.

Y. MARECHAL

L'établissement, par sa présidence, soutient votre position.

F. NOEL

En tant qu'intervenant à titre syndical (FSU), je pense qu'aucun syndicat n'ira contre votre demande. Toutefois, les deux paragraphes centraux de la motion que vous proposez me gênent. Fonder l'ensemble de la demande sur le montant des primes ne me semble pas être la bonne solution, en tout cas, ce n'est pas ce que notre syndicat revendique. Une formulation optimale demanderait un rattrapage à la hauteur de l'inflation au travers du point d'indice, d'assurer que toutes les primes soient équivalentes à celles de l'ensemble des enseignants chercheurs ou de revoir le taux horaire complémentaire. Nous pourrions vous aider à réécrire ces paragraphes.

P. BENECH

Dans le cas présent, exprimer un tel nombre de demandes risque de nuire à la revendication initiale. Nous ne serons plus écoutés. Réécrire des paragraphes implique de reporter les échéances au prochain CA et en diminuera l'impact.

T. LARJA

Nous sommes tout à fait d'accord quant au débat sur le contenu de la motion. Nous avons collectivement fait le choix de la formuler telle quelle à court terme, par souci d'efficacité.

F. NOEL

Peut-on demander le vote d'une motion, plus complète, au prochain CA ?

T. LARJA

Je peux proposer que nous en discussions en dehors de ce CA, afin de pouvoir travailler ensemble, collectif et syndicat.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve la motion présentée par les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur en reconnaissance de leur investissement. »

La délibération est approuvée à la majorité.

b. Recrutements ATER complémentaires (délibération simplifiée)**I. PARISSIS**

Chaque année des postes ATER sont ouverts pour compenser diverses absences des professeurs. La création de ces postes doit être votée en CA.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve la proposition de recrutement de 8 attachés temporaires d'enseignement et de recherche supplémentaires pour l'année universitaire 2023-2024. »

La délibération est approuvée à la majorité.

c. Nouveau dispositif de modulation des heures complémentaires (présenté en CSA et en CP) (délibération)**I. PARISSIS**

Dans le cadre de l'intégration de Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA, nous proposons l'adoption d'un dispositif unique de cumul et de report d'heures, l'autorisation du report positif d'heures cumulées jusqu'à 96 heures, l'autorisation exceptionnelle du report négatif d'heures avec un plafond limité à 32

heures et la suppression de l'instruction en central pour permettre la gestion directe par les écoles.

S. MANCINI

Que signifie la notion de report positif ? S'agit-il d'heures supplémentaires non rémunérées ?

I. PARISSIS

C'est cela, elles ne sont pas rémunérées mais reportées au compteur de l'année suivante. Et s'il n'est pas possible de les récupérer, elles pourront être payées à tout moment.

P. BENECH

Cela permet de bénéficier d'un peu plus de souplesse horaire dans l'organisation. Pour l'INP, ce nombre d'heures de report autorisé sera supérieur à ce que permettait la réglementation jusque-là. Cela nous permet de nous aligner sur habitudes de l'UGA, Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve l'évolution des dispositifs de modulation des heures de service d'enseignement. »

La délibération est approuvée à la majorité.

d. Actualisation du règlement de gestion des contractuels (présenté en CSA et en CP) (délibération)

I. PARISSIS

Concernant l'actualisation, il nous faut évoquer deux points.

Pour commencer, à la suite d'un changement de réglementation, il devient obligatoire d'afficher les postes que nous publions en interne avant de les publier de manière nationale.

Ensuite, en ce qui concerne la prise en compte de l'ancienneté au moment du recrutement d'un agent contractuel. Le règlement actuel implique la prise en compte de l'ancienneté. Ces calculs sont complexes et varient en fonction des corps de métier, des catégories, de l'ancienneté. Chaque année, l'établissement recrute une soixantaine d'agents contractuels. Le nouveau règlement propose une nouvelle méthode de calcul.

E. PASTUREL

Ces nouvelles méthodes de calcul s'avèrent légèrement plus favorables pour les primo-accédants dans le service public ayant une ancienneté dans le privé, mais sont plus équitables pour les contractuels dont la carrière s'est principalement faite dans la fonction publique jusque-là.

I. PARISSIS

C'est cela. Nous souhaitons simplifier le dispositif.

E. PASTUREL

Je précise que nous ne sommes pas en train de créer de distorsions entre les populations d'agents contractuels et titulaires.

J. MIKAC

Par la voix de mon syndicat, je fais savoir que nous estimons cette modification prématurée car ses conséquences n'ont pas été suffisamment évaluées et ses modalités de mise en œuvre pourraient être largement améliorées. Nous soutenons que ces règles établissent un déséquilibre en faveur des agents contractuels nouvellement embauchés dans l'établissement, par rapport à ceux déjà en poste, la différence de salaire à l'embauche risquant d'être significative et de créer des tensions justifiées mais nuisibles pour la cohésion et le bon fonctionnement des groupes de travail. En parallèle, on observe une situation inéquitable vis-à-vis des agents titulaires, soumis aux règles drastiques de reprise partielle d'ancienneté au moment du concours. Ainsi, nous contestons l'exactitude des exemples utilisés par la DRH. Nous pensons que cette actualisation encourage une conception du service public sans titulaires, donc affaiblie. Enfin, nous n'avons aucune idée des coûts et surcoûts entraînés par l'impact de cette modification. Nous sommes contre ce texte et demandons aux administrateurs de voter contre. Je demande que ce vote soit effectué à bulletin secret.

L. TERRIER

Représentant la CGT, je partage entièrement ce point de vue, et considère cette modification prématurée et dangereuse. A nouveau, nous vous demandons de suspendre cette décision et d'en rediscuter.

I. PARISSIS

Je ne suis pas d'accord. Je pense que nous ne comprenons pas. J'entends ce que vous dites mais vous comparez des éléments incomparables. Comparer contractuels et titulaires semble vous être cher, mais vous le faites en de mauvais termes sur les points que vous évoquez. Les arguments que vous avancez concernent des situations propres à la fonction publique et non l'INP.

P. BENECH

Il est possible que les règles que nous avons définies ne soient pas assez précises pour distinguer les multiples cas possibles. Cependant, le mieux est d'affiner les règles, pour fonctionner encore quelques mois selon le régime actuel.

L. TERRIER

Cela démontre que nous avons besoin de discuter d'un tel sujet à l'échelle du site.

P. BENECH

Nous en discuterons.

I. GUILLAUME

Nous avons effectivement compris qu'il restait quelques points à régler.

- e. Régime indemnitaire pour les enseignants chercheurs (RIPEC) composante C3 - Nouvelles lignes de gestion (LDG) *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*
- f. Prime d'Enseignement Supérieur (PES) pour les enseignants contractuels *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*
- g. Nouveau référentiel tableau de fonctions *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*
- h. Mise en œuvre des nouvelles grilles ingénieur de recherche pour les contractuels *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*

VI. Affaires réglementaires

- a. Règlement intérieur de Grenoble INP – Ense₃, UGA – Mise à jour *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*
- b. Statuts du Service commun d'action social (SCAS) – Mise à jour *(présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)*
- c. Subventions aux organisations syndicales *(présenté en CP)*

VII. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général *(présenté en CP) (pour information)*

VIII. Auront Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA *(tour de table)*

C. GROS

A. SCORDEL, J. MIKAC avait une question au sujet des retours sur délégation à l'administrateur général, quant à des marchés dépassant le million d'euros. S'agit-il de marchés pluriannuels ?

J. MIKAC

On voit des marchés notifiés à 250 millions d'euros.

P. BENECH

Non. Nous n'en avons pas.

A. SCORDEL

Je pense qu'il y a une confusion dans la compréhension du tableau. Lorsque l'on adhère à un groupement de commandes, par exemple la Plateforme Régionale des Achats, le montant indiqué est le montant maximum de la PFRA pour l'ensemble

national, le montant du marché signé avec l'ensemble des opérateurs publics, la totalité des acteurs et pas uniquement Grenoble INP - UGA.

P. BENECH

C'est cela. Quelqu'un a-t-il noté autre chose ? Une anomalie ?

I. GUILLAUME

Le prochain CA est toujours planifié à Valence ?

P. BENECH

Oui, nous organisons des CA dans toutes les écoles.

J. MIKAC

Pourrait-on inscrire au prochain ordre du jour le sujet des *alumni* ?

P. BENECH

Tout à fait.

I. TOMMASO-ZIN

Je souhaite faire un rapide point sur le conseil des transitions. Nous avons trouvé un mode de reconnaissance assez équitable, des situations de ceux qui sont tirés au sort pour ce conseil, entre étudiants et personnels, de l'ordre de 5 % d'un ETP. Nous avons imaginé le fonctionnement de ce conseil suivant des rencontres une fois par mois, sur des journées complètes, avec un accompagnement pour prendre connaissance des enjeux et des modes de fonctionnement de l'établissement, avec une co-animation par deux personnes, une experte en transition et démarche participative et l'autre sur les méthodes d'intelligence collective. Lundi aura lieu le tirage au sort parmi le personnel. Le tirage au sort parmi les conseils et *alumni* de Grenoble INP – UGA aura lieu début juillet et celui des étudiants début septembre, le temps que les premières années fassent leur rentrée et s'inscrive sur les listes de diffusion. Le conseil de transition pourra ainsi être lancé mi-octobre.

C. GROS

Les deux prochaines dates de CA se tiendront :

- Mercredi 11 octobre de 13 heures 30 à 17 heures 30 à Valence.
- Jeudi 14 décembre de 13 heures 30 à 17 heures 30. Ce sera la fin de l'actuel mandat ;

La séance est levée à 17 heures 55.